FONDATION
INTERPROFESSIONNELLE
SANITAIRE
DE PREVOYANCE

N° 30 – Automne 2026

INFO

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Chères assurées, Chers assurés,

Comme d'habitude, FISP Info vous informe sur votre 2ème pilier, avec des éclairages sur votre caisse de pensions et sur les évolutions du système de prévoyance en Suisse.

Trois sujets sont mis en avant dans ce numéro :

- **Contexte économique incertain et tensions géopolitiques prégnantes : quelques éclairages sur la manière dont votre Fondation se prépare pour atténuer des conséquences potentielles pour ses placements sur les marchés financiers.**
- **Le projet « Pépinière » mis en place pour favoriser la relève des membres du Conseil de Fondation dans la perspective d'éventuels futurs départs.**
- **Le cycle de conférences destinées à nos assurés.**

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une belle fin d'année

Un partenaire 2ème pilier efficace pour votre prévoyance professionnelle :

Une stratégie et des moyens pour garder le cap, malgré les incertitudes des marchés financiers

Profitons d'une période où les résultats des caisses de pensions sont plutôt réjouissants, dans un contexte économique et financier néanmoins fluctuant, pour rappeler brièvement comment votre institution s'efforce de gérer ces risques de manière responsable et proportionnée.

- LES MARCHÉS FINANCIERS connaissent régulièrement des périodes de fortes baisses :
  - Bulle internet en 2001,
  - Crise des « subprimes » en 2008,
  - Chute des marchés en 2022,
  - etc...
- APRÈS CES CHUTES, il est fort probable qu'un rebond, dit « technique », ait lieu l'année suivante.
- LA DIVERSIFICATION PERMET de ne pas dépendre d'une seule catégorie de placements et contribue à limiter l'impact d'évènements isolés sur l'ensemble de la fortune.
- PAR EXEMPLE, une baisse des actions de 10% devrait engendrer une baisse de notre taux de couverture de l'ordre de 3 à 4%, le poids de cette classe d'actifs étant de quelque 35%.

  Ce n'est pas le cas au final….

  Pourquoi ?
- ACTIONS, OBLIGATIONS, immobilier, alternatifs : les différentes catégories de placements ne réagissent pas toutes de la même manière aux évènements de marché. Ainsi, souvent, lorsque les actions baissent, les obligations montent.
- LORS DE CRISES IMPORTANTES, plusieurs catégories de placements peuvent néanmoins être touchées simultanément : la FISP dispose alors de différents instruments au service d'une gestion des risques (par exemple des outils de protection contre la baisse et des mandats dits d'overlay) qui s'efforce de réduire l'interdépendance des placements dans ces périodes défavorables.
- LA FISP A TRAVERSÉ différentes phases de marché et a pu relativement rapidement reconstituer des réserves dans la durée, comme le montre le graphique ci-dessous.
- LA GESTION DE CES RISQUES s'inscrit dans une perspective de long terme, qui est celle de la prévoyance professionnelle 2ème pilier.

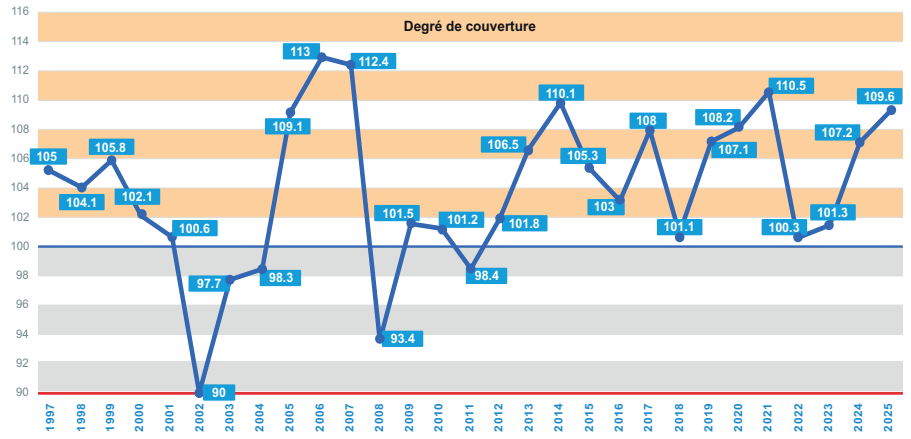
Garder le cap sur le long terme

Dans un contexte international marqué par diverses tensions géopolitiques, des incertitudes économiques et des enjeux énergétiques persistants, les marchés financiers peuvent connaître des fluctuations importantes à court terme.

La prévoyance professionnelle s'inscrit toutefois dans une perspective de plusieurs décennies.

Pour protéger durablement les intérêts de ses assurés, la FISP applique une stratégie de placement diversifiée et prudente. Ses investissements sont répartis entre différentes catégories de placements, secteurs économiques et zones géographiques.

Évolution du degré de couverture. Un travail d'expert pour amortir les crises.



Cette diversification contribue à limiter l'impact d'événements isolés sur l'ensemble de la fortune de la Fondation. La FISP dispose également de réserves destinées à absorber les fluctuations des marchés et réévalue régulièrement l'adéquation entre ses placements et ses engagements.

Cette approche permet de traverser des environnements parfois complexes, en conservant une vision de long terme.

Malgré le contexte international incertain, l'année 2026 demeure à ce jour favorable aux investisseurs et la performance réalisée par la FISP reste positive.

L'objectif est de maintenir un cap clair : protéger durablement les avoirs de prévoyance qui lui sont confiés.

2ème pilier

« We want you » pour le projet pépinière, ou comment favoriser la relève en vue des futurs remplacements des Membres

Rappel des statuts

La Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance (FISP) est conduite par le Conseil de fondation (CF), composé de 8 membres, dont 4 membres sont désignés par les Délégués représentant les employeurs et 4 membres sont désignés par les Délégués représentant les assurés.

Un employeur peut être représenté au Conseil de fondation par 2 membres au plus.

La durée du mandat des membres du Conseil de fondation est de quatre ans, au terme desquels le mandat est renouvelable.

La prochaine tenue des élections aura lieu en juin 2029.

Dans l'optique de favoriser la relève, le CF a mis sur pied un programme appelé « Pépinière ».

Il a pour but de soutenir les candidatures et préparer les personnes intéressées en les informant sur les tenants et aboutissants de la fonction de Membre d'un Conseil de fondation actif dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

La FISP souhaite gérer ces enjeux de relève en anticipant les besoins, par une identification de candidats intéressés : cet article dans le FISP Info a pour but de vous encourager à faire connaître votre intérêt.

Le programme « pépinière » se déroule sur plusieurs mois avec un accompagnement professionnel mandaté et consiste en deux étapes :

- Une première étape d'information et formation « interne » assurée par le mandataire et la direction de la FISP ;
- Une deuxième étape qui intègre un programme de formation externe.

Un point de situation avec une délégation du Conseil de fondation est réalisé à mi-parcours pour faire le point avec chaque personne intégrée dans ce programme et s'assurer que les conditions nécessaires soient remplies pour lancer la seconde étape du programme.

Si vous avez envie d'en savoir plus et vous vous intéressez à ce programme, n'hésitez pas à contacter un membre du CF, la direction jp.guyon@fisp.ch ou le secrétariat de la FISP via info@fisp.ch .

Un échange d'informations peut bien évidemment avoir lieu sans engagement.

N'hésitez pas à faire passer le mot autour de vous !

Comment mieux vous informer ?

Rente ou capital au moment de la retraite : comment s'informer et se préparer suffisamment tôt ?
L'ASIP (Association Suisse des Institutions de Prévoyance) a développé un outil d'aide à la décision : www.boussoleretraite.ch
Plus d'infos dans le prochain FISP Info !

Le cycle de conférences régionales Assurées et Assurés se poursuit

Au vu de l'intérêt manifesté et du succès rencontré lors de ces évènements, le cycle de conférences « 2ème pilier: comment bénéficier au mieux des possibilités de votre caisse de pensions » est reconduit en 2027.

Prochaines dates

Les éditions 2027 auront lieu :

- ***le 31 mars 2027, pour la Région Centre, à Cully***
- ***le 18 novembre 2027, pour la Région Est, à Rennaz***

Plus d'informations à suivre . . .

Modalités d'ajustement des taux de conversion à 65 ans (rappel)

Dès 01.02.2026 :	6,20% (garanti)	+ 13ème rente	→	6,717 %
01.02.2027 :	6,10% (garanti)	+ 13ème rente	→	6,608 %
01.02.2028 :	6,00% (garanti)	+ 13ème rente	→	6,500 %

En 2023, selon l'étude Swisscanto, le taux de conversion moyen des Institutions de Prévoyance à 65 ans, s'élevait à 5,37%.
Même avec un taux de conversion de 6,00% + 0.5% en 2028, la FISP reste nettement au-dessus de cette moyenne.

N'hésitez pas à consulter en ligne vos informations personnelles via le Portail extranet à votre disposition !
Voici pour rappel les liens vers vos supports digitaux :

Site web : **WWW.FISP.CH** - Portail extranet : **HTTPS://LPP-ASSURE.CH**